

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: AMMONIAQUE 20.5% TECHNIQUE

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: GROSSERON SAS

Adresse: 37, bd François Mitterrand BP70395 44819 Saint-Herblain

Téléphone: 02.40.92.07.09. Fax: 02.40.92.07.10.

www.grosseron.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 0800.07.42.28.

Société/Organisme: INRS - Tél : 01.45.42.59.59.

Autres numéros de téléphone d'appel d'urgence :

Utilisation de la substance/préparation :

Synonymes et Autres noms : ALCALI 10< 25 %

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

: A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés.

Restrictions d'emploi recommandées

: A ce jour, nous ne disposons pas d'informations relatives à des restrictions d'usages..

2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classe de danger Catégorie de danger Organes cibles Mentions de danger

Corrosion cutanée Catégorie 1B H314

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Catégorie 3 H335

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole de danger / Catégorie de danger Phrases de risque

Corrosif (C) R34

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physicochimiques

: Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement

: Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence

Prévention :

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage

P273 Eviter le rejet dans l'environnement

Intervention :

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P309 +310 EN CAS d'exposition ou de malaise Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- ammoniac

2.3. Autres dangers

Pas d'autre information disponible.

3. Composition/ informations sur les composants**3.1. Substances**

Nom Chimique Numéro d'identification Concentration [%]

Ammoniac >= 20 - < 25

No.-Index 007-001-01-2

No.-CAS 1336-21-6

No.-CE215-647-6

4. Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau

: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Aller dans une clinique oculaire si possible.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Pas de données supplémentaires disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Le produit lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun à notre connaissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

: Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison feu complète de protection)

Autres informations : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Autres informations : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

7. Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger

: Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux alcalis.

Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Conserver dans un endroit bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas entreposer près des acides.

Classe de stockage

(Allemagne)

: 8B: Substances corrosives non combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

Base réglementaire : UE. Directives pour la protection contre les risques liés à l'exposition professionnelle aux agents chimiques, physiques et biologiques.

Source réglementaire : EU ELV

Type de valeur : Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

Valeur : 20 ppm

Valeur : 14 mg/m³

Remarques : Indicatif

Base réglementaire : UE. Directives pour la protection contre les risques liés à l'exposition professionnelle aux agents chimiques, physiques et biologiques.

Source réglementaire : EU ELV

Type de valeur : Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)

Valeur : 50 ppm

Valeur : 36 mg/m³

Remarques : Indicatif

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle*Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).

En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respirateur.

Type de Filtre recommandé: K

En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains

Conseils : La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Les matières suivantes sont convenables:

Matériel : caoutchouc butyle

Gants : >= 8 h Epaisseur des gants : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc de fluor

Gants : >= 8 h Epaisseur des gants : 0,4 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : des vêtements de protection résistant aux alcalis

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide
Couleur : incolore
Odeur : ammoniacale
Seuil olfactif : 5 ppm
PH : env. 12
280 g/l à 20 °C
Point/intervalle de fusion : < 0 °C
Point/intervalle d'ébullition : env. 37 °C
Point d'éclair : non applicable
Taux d'évaporation : pas d'information
Inflammabilité (solide, gaz) : pas d'information
Limite d'explosivité, supérieure : env. 28 %(V)
Ammoniaque, gaz
Limite d'explosivité, inférieure : env. 15 %(V)
Ammoniaque, gaz
Pression de vapeur : env.
480 hPa à 20 °C
Densité de vapeur relative : pas d'information
Densité : env. 0,91 g/cm³ à 20 °C
Hydrosolubilité : complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau : pas d'information
Température d'inflammation : env. 630 °C
Ammoniaque
Décomposition thermique : pas d'information
Viscosité, cinématique : pas d'information
Explosibilité : pas d'information
Propriétés comburantes : pas d'information

9.2 Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Corrosif au contact avec des métaux Réaction exothermique avec: Acides

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Aluminium - Zinc - Acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux
: Pas d'information disponible.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres informations

Autres informations toxicologiques

: Toutes les valeurs relatives à la toxicité aiguë se réfèrent aux substances pures.

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Expériences avec exposition humaine
: L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:

Suffocation

Irritant pour les voies respiratoires.

Irritation**Yeux**

Espèce : lapin

Résultat : Irritation sévère des yeux

Remarques : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation

Espèce : cochon d'Inde

Résultat : non sensibilisant(e)

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité aiguë****Poisson**

Espèce : Oncorhynchus mykiss Durée d'exposition : 96 h

Type de valeur : CL50 Valeur : 0,53 mg/l

Espèce : Pimephales promelas Durée d'exposition : 96 h

Type de valeur : CL50 Valeur : 0,75 - 3,4 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

Genre : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h

Type de valeur : CE50 Valeur : 24 mg/l

Bactérie

Espèce : Photobacterium phosphoreum Durée d'exposition : 5 min

Type de valeur : CE50 Valeur : 2 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**Persistance et dégradabilité****Persistance**

Remarques : donnée non disponible

Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Biodégradation : < 70 %

Durée d'exposition : 28 jr

Remarques : Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation**

Remarques : Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité**

Remarques : Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Remarques : Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes**Information écologique supplémentaire**

Remarques : Toutes les valeurs relatives aux effets éco toxicologiques se réfèrent aux substances pures.

Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.

Généralement une neutralisation est nécessaire avant le déversement des eaux usées dans les stations d'épuration.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets

: Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.

Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU 2672****14.2. Nom d'expédition des Nations unie**

ADR : AMMONIAC EN SOLUTION

RID : AMMONIAC EN SOLUTION

IMDG : AMMONIA SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe 8

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)

8; C5; 80; (E)

RID-Classe 8

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)

8; C5; 80

IMDG-Classe 8

(Étiquettes; No EMS):

8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR: III

RID: III

IMDG: III

14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage selon 5.2.1.8 ADR : non

Étiquetage selon 5.2.1.8 RID : non

Étiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : non

Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG. : non

Classifié "P" selon 2.10 IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementation relative aux installations classées : NC

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information

16. Autres informations**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.**

R34 Provoque des brûlures.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Autres informations

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.